

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Sébastien Cala et consorts - Accorder plus d'importance à l'éducation physique et sportive
afin de favoriser le développement moteur de l'enfant**

1. PREAMBULE

La commission ad hoc s'est réunie le vendredi 12 juin 2020, de 14h00 à 15h30, en visioconférence. Elle était composée de Mmes Christine Chevalley, Myriam Romano-Malagrifa et MM. Sébastien Cala, Philippe Jobin, Gérard Mojon, Jean-Marc Nicolet. Le soussigné a été confirmé dans son rôle de président et de rapporteur.

Mme Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), ainsi que MM. Toni Pacifico, Conseiller pédagogique, Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS), Cyril Petitpierre, Directeur de la formation à la Haute école pédagogique, Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), DFJC, et Giancarlo Valceschini, Directeur général, Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), DFJC.

Mme Marie Poncet Schmid, secrétaire de commission au Secrétariat général du Grand Conseil, a rédigé les notes de séances.

2. POSITION DU POSTULANT

Dans le cadre de fonctions antérieures, le postulant a observé plusieurs enfants présentant des problèmes de développement moteur ou de poids. Cela se traduisait par des difficultés à effectuer certains exercices, à sauter par-dessus un banc ou encore à monter des escaliers sans se tenir à la rambarde. Le risque de sédentarité et donc des maladies liées à ceci (hypertension, diabète, problèmes cardio-vasculaires ou encore obésité) est bien présent.

Le postulant mentionne que l'éducation physique et sportive (EPS) n'est pas assez valorisée dans le système scolaire actuel ni dans la formation des maîtres et maîtresses généralistes. Face à ce constat, le postulant se pose donc plusieurs questions, par exemple : comment repérer les enfants présentant des difficultés ? Comment adapter les cours à leurs besoins particuliers, vu que certains professeurs sont démunis face à ces problématiques ? Le postulant souhaite que le Conseil d'Etat formule des propositions pour valoriser l'EPS sur deux plans : Celui de la formation des maîtres et maîtresses généralistes et de la formation continue ainsi que celui de l'enseignement. Ces deux valorisations permettraient de renforcer les compétences des maîtres et maîtresses généralistes.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Mme la conseillère d'Etat mentionne d'emblée que le sport n'est pas le parent pauvre de l'école vaudoise. La situation est décrite comme favorable et se décompose en cinq points :

1. Lors de leur formation initiale, les enseignant-e-s des 1 à 4P accomplissent au moins 6 crédits, un nombre qui peut s'élever à 15, si souhaité. Pour enseigner aux 5 à 8P, au moins 9 doivent être totalisés; 86 % des étudiant-e-s en font 18. Celles et ceux qui ont accompli le minimum de crédits peuvent obtenir

un diplôme additionnel de 9 crédits. Ces chiffres sont supérieurs aux cantons de Berne, Jura, Neuchâtel ou encore Fribourg.

2. Le sport bénéficie de l'encadrement de deux conseillers pédagogiques qui soutiennent les enseignants dans l'exercice de leur profession et organisent des animations pédagogiques. En quinze ans, le SEPS a engagé dix nouveaux animateurs pédagogiques et le nombre de périodes données dans le cadre de ces animations a augmenté de 20 %. Ces animations ont lieu dans 47 établissements primaires sur 68.
3. L'EPS occupe trois périodes de la grille horaire hebdomadaire. Le canton respecte ainsi le cadre fédéral, ce qui n'est pas le cas de tous les cantons. Chaque année, des camps sportifs sont organisés, dont un nombre croissant avec Jeunesse+Sport. Enfin, le SEPS veille à ce que tous les établissements de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire proposent des cours de Sport scolaire facultatif (SSF) gratuits.
4. L'intégration du sport dans l'enseignement s'opère aussi par le projet « L'école bouge ». En partant des données de 2018, le projet a été mis en place par tournus dans 10 % des classes en moyenne chaque année.
5. Une attention particulière est portée aux élèves avec problèmes de développement moteur ou de poids par l'intermédiaire de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) et en lien avec le Programme cantonal de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises (PAPAE). Ce programme propose des cours complémentaires d'activité physique, dont ont bénéficié 146 jeunes durant l'année scolaire 2018-2019.

Au regard de ces cinq points, Mme la conseillère d'Etat informe la commission que la formation des généralistes vaudois est bonne. Elle pourrait certes être améliorée, mais, alors qu'elle n'est pas extensible, elle doit prendre en compte de nouveaux enjeux tels que le numérique et la durabilité

4. DISCUSSION GENERALE

Dans le cadre de la discussion générale, plusieurs points ressortent des discussions. Tout d'abord, il est relevé la problématique du contenu des cours qui pourraient être plus soutenus sur le plan sportif. Il est également fait mention d'un souhait de développer des animations pédagogiques pour en faire bénéficier tous les établissements ainsi que de s'appuyer sur des spécialistes pour accompagner les enseignant-e-s lors des périodes à la piscine ou à la patinoire. Un membre de la commission relève également que le point essentiel relève de la prise en considération des problèmes moteurs, car des cas repérés sont insuffisamment suivis. Il est fait mention d'intégrer les pédiatres et toutes les personnes qui travaillent dans le monde de la santé et des jeunes dès la détection d'un problème chez un enfant, ces professionnels ayant la possibilité d'amener des solutions et ont la compétence d'intervenir, cet aspect devant être intégré à la réponse qui sera donnée au postulat. Plusieurs commissaires insistent également sur l'importance de respecter partout l'inscription des trois périodes d'EPS dans la grille horaire hebdomadaire. Durant la discussion générale, il est également fait mention d'une possibilité d'utiliser les infrastructures extérieures de manière plus intense. Avec les JOJ en janvier dernier, il y a eu un élan pour le sport et c'est l'occasion de poursuivre en ce sens afin de mobiliser les enseignant-e-s et élèves.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération le postulat à l'unanimité des membres présent-e-s et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Ecublens, le 10 juillet 2020.

*Le rapporteur :
(Signé) Cédric Weissert*